

Service Sécurité et Risques
Cellule Affichage des Risques 1

Grenoble, le 26/04/2022

Note à l'attention de la commissaire-enquêtrice

Éléments complémentaires relatifs au Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de La Tronche à la suite d'un évènement en décembre 2022

Le vendredi 31 décembre 2021, un glissement de terrain entraînant une chute de blocs s'est produit sur le secteur de Chantemerle / Pelletière, situé en zone d'aléa fort de glissement de terrain au projet de PPRN de La Tronche. Deux principaux blocs se sont propagés ; le premier s'est arrêté sur le Chemin de Chantemerle, classée en aléa fort de chute de bloc, et le second à proximité d'une ferme, dans une zone classée en aléa faible de glissement de terrain uniquement.

La société Société Alpine de Géotechnique (SAGE) a été dépêchée sur place afin d'établir un compte-rendu de visite post-évènement. Plus tard au mois de janvier, le service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) a également produit une fiche de l'évènement.

Afin de tenir compte de ce nouvel évènement dans l'élaboration en cours du projet de PPRN, la DDT a sollicité le bureau d'études en charge de la réalisation de l'étude des aléas pour réinterroger la carte d'aléa sur ce secteur, à la lumière de l'évènement.

S'agissant d'un élément factuel étant intervenu au cours de la procédure de consultation des personnes et organismes associés, la prise en compte de cet évènement ne pourrait intervenir qu'à l'issue de l'enquête publique, avant l'approbation du PPRN, sous réserve qu'il ne remette pas en cause l'économie générale du projet de PPRN.

La présente note a ainsi pour objectif d'informer Madame la commissaire-enquêtrice de cette nouvelle analyse, susceptible de remettre en cause la qualification de l'aléa sur le secteur.

La principale conclusion du bureau d'études est en effet un élargissement de la zone d'aléa fort de chute de blocs sur la zone d'aléa faible de glissement de terrain, entraînant une traduction en zone rouge inconstructible RP3g1 dans le zonage réglementaire en lieu et place d'une zone bleue Bg1 initialement.

La note technique produite par le bureau d'étude en charge de l'élaboration de la carte d'aléas du projet de PPRN est détaillée en annexe au présent courrier.

Sont ainsi joints en annexe :

- le compte-rendu SAGE de janvier 2022 ;
- l'avis évènement du RTM de janvier 2022 ;
- la note du bureau d'études d'avril 2022 ;
- les extraits de la carte des aléas et du zonage réglementaire mis à jour.

Le directeur départemental des territoires

Le Directeur départemental adjoint
des territoires


Yves PICOCHÉ